

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 66 (1969)
Heft: 12

Rubrik: Pratique ou technique apicole ; Échos de partout

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

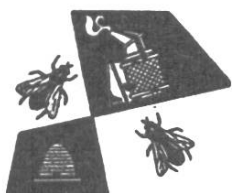
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



QUAND NOUS OCCUPERONS-NOUS DU MODULE DES CIRES GAUFRÉES ?

On ne recommandera jamais assez aux apiculteurs de renouveler régulièrement les rayons de leurs ruches car il a été prouvé que plus une bâtisse prend de l'âge, plus les cellules encombrées de cocons deviennent petites ce qui a comme conséquence de diminuer la grosseur de l'abeille et le rendement en miel de la colonie.

Plusieurs pourront rétorquer que faire produire aux abeilles de la cire coûte fort cher puisque, selon une croyance fortement enracinée, la production d'un kilo de cire nécessiterait la consommation de dix kilos de miel. Or, rien de plus faux ! Des travaux récents ont fait apparaître que loin de diminuer la récolte, la production de la cire bien au contraire la favorisait. On trouve dans le commerce d'excellentes cires gaufrées épaisses dont l'usage limite par ailleurs la production de la cire, les abeilles se contentant d'utiliser en l'étirant celle qui est mise à leur disposition. Or, elles ne sauraient en modifier le module c'est-à-dire la grandeur des cellules qui dépend uniquement du gaufrage lui-même. Il est ainsi possible de faire construire aux abeilles, dans certaines limites naturellement, des rayons aux cellules plus ou moins agrandies par rapport aux constructions naturelles et par là obtenir des abeilles plus grandes, plus lourdes, plus actives, à la langue plus longue et à la capacité du jabot considérablement accrue. Vous voyez immédiatement tout le profit que l'apiculture pourrait en retirer.

En Suisse nous trouvons, selon les fabricants et malheureusement sans aucune indication sur l'emballage, des cires gaufrées de différents modules. Or, jusqu'à maintenant chez nous, aucun essai systématique n'a été fait. Est-ce 700, 750 ou 800 cellules au dm^2 qu'il faut utiliser ? La question est sans réponse aussi il serait grand temps que, parallèlement aux contrôles biométriques nécessaires en vue de s'assurer de l'état de pureté des souches d'élevage, des essais soient tentés en logeant des colonies sur cires gaufrées de différents modules en vue de déterminer, par rapport aux colonies témoins, celles dont le rendement en miel est le plus élevé et ceci sans entraîner une extension du couvain de mâles.

En URSS, l'usage des cires gaufrées à grandes cellules semble se généraliser de plus en plus. Ainsi, dans la seule province de Bachkirie plus de 200 000 ruches sont équipées de rayons avec

des cellules de 5,65 mm. de diamètre (720 cellules au dm²) et ceci avec des résultats remarquables : les récoltes obtenues dépassent de 15 à 20 % les productions des abeilles normales.

La Société romande d'apiculture, dans le cadre de l'aide indirecte à l'apiculture, a entrepris de diffuser la race carniolienne en mettant à la disposition des apiculteurs-éleveurs et des centres régionaux d'élevage des reines provenant de souches minutieusement sélectionnées. C'est là une action qui doit obligatoirement porter à la longue ses fruits en faisant disparaître peu à peu de nos ruchers les abeilles abâtardies par un long métissage. Mais cette action devrait également se doubler, pour être plus efficace encore, d'une *normalisation des cires gaufrées à un certain module* de manière à ce que les apiculteurs, en même temps qu'ils introduisent dans leurs ruchers une abeille de race, utilisent la cire gaufrée appropriée. Nous pourrions ainsi jouer sur deux tableaux : accroissement du rendement en miel non seulement par le jeu de la sélection qui n'est possible qu'avec une abeille de race aussi pure que possible, mais par l'usage de cires gaufrées à grandes cellules pour obtenir une abeille plus grosse, plus forte et plus productive.

Il serait intéressant de connaître la position qu'entend prendre le Comité central car cette question ne saurait laisser indifférents les apiculteurs romands soucieux de lutter contre la diminution des ressources mellifères par un accroissement des qualités mêmes de l'abeille.

Paul Zimmermann



ÉCHOS DE PARTOUT

LE VENIN D'ABEILLE AU SERVICE DES RHUMATISANTS

Le venin est utilisé en thérapeutique.

Depuis l'Antiquité, on connaît l'efficacité du venin d'abeille tant sur l'organisme sain que sur celui qui est malade. Mais c'est surtout depuis ces vingt dernières années, et presque dans tous les pays du monde, que les médecins ont approfondi leurs recherches sur les propriétés thérapeutiques du venin d'abeille.

Déjà au XV^e siècle, Réaumur peut prouver qu'on pouvait, par l'introduction d'une goutte de venin sous la peau à l'aide d'une aiguille déclencher à volonté les symptômes d'une piqûre naturelle ; car l'action seule du venin compte.

L'étude de la composition du venin est en constante évolution. Chaque année, chimistes et biologistes y découvrent de nouveaux

éléments. Pour l'instant, les auteurs modernes trouvent dans le venin d'abeille les substances suivantes :

une toxine de nature protéique ;

une substance tentio-active, la lysocithine ;

des facteurs de diffusions et de délibérations qui sont les plus actifs connus ;

des quantités variables de riboflavine, d'histamine, de cuivre et de magnésium.

Le venin est un liquide incolore et limpide, à odeur aromatique très caractéristique. C'est un poison dont les effets sont variables suivant la qualité du venin, la dose injectée, le lieu de l'injection et le terrain qui le reçoit.

Stimulateur biologique

Dans son livre « Le Venin d'Abeille », le docteur J.-P. Bonimond dit notamment que le venin libère dans l'organisme quantité de produits utiles ou nuisibles, par exemple les déchets accumulés dans nos cellules, expliquant ainsi son action sur le rhumatisme qu'il libère aussi de l'histamine, puissant excitant de la fibre musculaire lisse, ce qui prouverait son action locale.

De plus, il interviendrait comme stimulateur biologique, en agissant sur les glandes endocrines (glandes à sécrétion interne comme la glande thyroïde) et surtout sur les capsules surrénales.

Il y a une dizaine d'années, en conclusion d'un travail important sur le traitement des rhumatismes subaigus et chroniques, le docteur Attlinger écrivait : « Il faut considérer l'emploi du venin d'abeille comme l'une des découvertes les plus précieuses de ces dernières années. La valeur de cette thérapeutique est encore davantage renforcée si nous en considérons les conséquences économiques et sociales imputables aux affections précitées, c'est-à-dire perte de temps et de forces vives, charges des assurances et invalidité souvent grave. »

Le docteur Frantisek Kuthan de Brno, en Tchécoslovaquie, qui s'est exprimé au XX^e Congrès apicole de Bucarest, nous apprend que si Charlemagne et Ivan le Terrible, qui souffraient d'affections articulaires, ont été guéris à l'aide du venin d'abeille, ce n'est qu'en 1920 que son emploi s'est répandu à travers l'Europe.

L'apitoxine

Pour éviter toute déception le Dr Kuthan déclare qu'il ne faut pas considérer cette thérapeutique comme une panacée pour tout genre de rhumatismes, mais plutôt comme un remède adjuvant dans le traitement classique des maladies rhumatismales.

Pour son étude, le Dr Kuthan a utilisé le produit indigène, stérile, purifié, lyophilisé, appelé ainsi apitoxine. Il s'agit d'un

produit de deux glandes liées au sac à venin de l'abeille, l'une produisant des composants d'acides puissants, l'autre des composants basiques faibles. Ce produit est stable et, sous la forme de solution, peut garder son efficacité pendant quelques jours.

C'est l'injection intradermique, semblable à la piqûre directe de l'abeille, qui s'avère la plus efficace. On la pratique sur les lieux douloureux, au-dessus des articulations et des muscles.

Le traitement commence par une dose minime, $\frac{1}{10}$ à $\frac{1}{20}$ de cm^3 . Les injections suivantes sont appliquées après l'apaisement de toutes les manifestations de l'injection locale. En effet, sur l'endroit de la piqûre, s'est formée, aussitôt après l'injection, une papille qui provoque une démangeaison et une brûlure dont la durée est de quelques heures ou de quelques jours.

Il peut se produire des réactions plus puissantes telles que gonflements, fatigue, congestions, maux de tête, baisse de tension, hausse de température, qui ne diminuent pas l'efficacité de la thérapeutique, mais qui demandent, avant le traitement, un test déterminant la réaction du malade aux piqûres d'abeilles.

Il n'existe pas de contre-indication absolue au traitement local à l'apitoxine, bien qu'il ne soit pas recommandé aux personnes souffrant de l'asthme, de dermatites, ou de cachexie.

Les meilleurs résultats

Une observation clinique a été pratiquée par le Dr Kuthan avec la plus grande attention. Il a scrupuleusement vérifié tous les patients deux mois après le traitement.

Deux cent quatre vingt-quatre malades, choisis dans un groupe victimes d'arthrite rhumatoïde, ont été traités au venin d'abeille : pour la majorité d'entre eux, le cours de la maladie fut stabilisé.

Mais l'effet du venin d'abeilles a été particulièrement surprenant chez quinze patients traités aux injections faites directement dans les nodules rhumatoïdes : la disparition ou la réduction accentuée des nodules a été observée chez quatorze malades.

En comparant l'habituelle thérapeutique avec l'administration combinée de venin d'abeille et d'hydrocortisonacétate, le résultat de la combinaison s'est montré quatre fois supérieur à celui qui avait été obtenu en administrant seulement l'hydrocortisonacétate.

Le Dr Kuthan a constaté également, après injection de venin, l'effet rapide sur les douleurs causées par l'arthrite du genou, des améliorations spectaculaires dans des périarthrites de l'épaule, d'autres dans certaines sciaticques et dans de nombreux troubles vertébraux.

Mais les meilleurs résultats ont été obtenus sur les rhumatismes para-articulaires et extra-articulaires : dans 35 cas sur 50 les troubles ont disparu complètement, tandis que dans 6 autres cas une

amélioration appréciable a été constatée. Seuls trois malades n'ont pas été guéris.

Enfin, le Dr Kuthan considère, parmi de nombreux autres syndromes douloureux, l'effet puissamment analgésique et vaso-dilatateur du venin d'abeille contre les migraines cervicales et les maux de tête d'origine spinale.

(Tiré de « Santé », par N. Legouvé : adapt. G. C.)



LA PAGE DE LA FEMME

TRANSVASEMENT

Les essaims vagabonds ont souvent pour se loger des idées saugrenues et mettent celui qui en devient propriétaire devant un problème qu'il est parfois incapable de résoudre seul.

Des amis m'annoncèrent un jour que leur père, demeurant en Touraine, avait découvert un beau matin un essaim logé chez lui, dans un tonneau, posé debout. Il pensait acheter une superbe ruche neuve et transvaser les abeilles en hiver, quand elles ne sortent pas !

On était à fin octobre, il faisait déjà froid, et un transvasement quelconque ne pouvait guère être envisagé, surtout par un amateur. Tout en déplorant que l'apiculteur malgré lui demeure si loin de chez moi je lui fit transmettre ce que j'estimais raisonnable de faire.

Tout d'abord, aider les abeilles à passer l'hiver, on aviserait au printemps.

Pour lui éviter un accident, je lui recommandais, de ne jamais, sous aucun prétexte, manipuler son tonneau sans avoir envoyé quelques bouffées de fumée à l'intérieur et attendu quelques minutes.

Je lui dis de percer, le plus tôt possible, un trou sur le dessus du tonneau et d'y mettre du sucre candi recouvert d'un pot de verre ou d'une boîte en plastique transparente, assez large et aussi plate que possible pour qu'il puisse voir facilement si les abeilles avaient mangé le candi et dans ce cas renouveler la provision (en étant prudent). Je lui dis également d'où il pouvait faire venir son candi et la manière de le fabriquer s'il préférait cette solution. (On devait lui procurer la ruche neuve et un enfumoir, c'était chose réglée.) J'ajoutais que le pot (ou la boîte) ainsi que le dessus de la ruche improvisée devaient être recouverts de vieux sacs ou vieux vêtements et qu'il lui fallait se débrouiller coûte que coûte pour faire un toit bien étanche et éventuellement fixer de la paille,